

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02920

Numéro SIREN : 808 233 324

Nom ou dénomination : 2J INTERNATIONAL

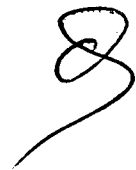
Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2022 sous le numéro de dépôt 20748

EXERCISE 2021
COMPTES ANNUELS
PÉRIODE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

SAS 2J INTERNATIONAL

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2021
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Designation de l'entreprise :		SAS 2J INTERNATIONAL		Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12			
Adresse de l'entreprise :		12 rue du GALUS 33700 MERIGNAC		Durée de l'exercice précédent * : 12			
Numéro SIRET * :		80823332400033		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N clos le, 31/12/2021			
				Exercice N-1 clos le, 31/12/2020			
				Net 3			
				Net 4			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Immobilisations incorporelles	AB		AC			
		Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 504	AG	1 504	
		Fond commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Immobilisations corporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
		Immobilisations Financières (2)	CS		CT		
			Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
			Autres participations	CU	4 083 976	CV	4 083 976
Créances rattachées à des participations	BB			BC			
Autres titres immobilisés	BD			BE			
ACTIF CIRCULANT *	Stocks *	BF		BG			
		Prêts	BH		BI		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
		Total (II)	BJ	4 085 480	BK	4 085 480	
		Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	Créances	BN		BO			
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	130 000	BU	130 000	
Divers	AVances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	106 561	BY	106 561		
	Autres créances (3)	BZ	31 786	CA	31 786		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	134 914	CG	134 914		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	90	CI	90		
	Total (III)	CJ	403 351	CK	403 351		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Total général (I à VI)	Ecart de conversion actif (VI)	CN			2 326		
	Total général (I à VI)	CO	4 488 831	1A	4 488 831		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) part à plus d'un an :			
		CP		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise :

SAS 2J INTERNATIONAL

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :250.000.....)	DA	250 000	250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	25 000	23 637
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	567 867	449 075
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	121 354	120 155
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	159 726	159 726
	TOTAL (I)	DL	1 123 947	1 002 593
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		2 326
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		2 326
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	245	500 618
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 974 568	2 565 914
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	225 097	170 397
	Dettes fiscales et sociales	DY	132 286	107 772
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
compte régul.	Autres dettes	EA	30 390	24 389
	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 021	4 413
TOTAL (IV)	EC	3 364 607	3 373 502	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	276	134
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 488 831	4 378 554	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 364 607		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	245	618	

COMMISSAIRE AUX COMPTES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	639 578	FC	639 578	676 600	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	324 260	FH	48 316	FI	372 576	354 508	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	324 260	FK	687 894	FL	1 012 154	1 031 108	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	6 401	9 641	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 775	4 161	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 022 330	1 044 909	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	603 621	592 921	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	-80 282	-49 718	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	94 984	84 068	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 989	6 049	
	Salaires et traitements *					FY	122 864	125 437	
	Charges sociales (10)					FZ	73 098	57 062	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *					GA		
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		2 326
	Autres charges (12)					GE	2 134	5 478	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	821 408	823 622		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	200 921	221 288	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	3 147	137	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)				GP	3 147	137		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	44 799	55 551	
	Différences négatives de change					GS		4 831	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	44 799	60 382		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-41 652	-60 246	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	159 269	161 042	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2J INTERNATIONAL

Néant *

		Exercice N		Exercice N - 1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	972				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB					
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC					
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	972				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE					
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH					
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VIII)		HI	972				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ					
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	38 887	40 887			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 026 449	1 045 048			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	905 094	924 891			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	121 354	120 155			
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO					
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY					
		IG					
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP					
		HQ					
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H					
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J					
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	30 390	24 414			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX					
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC					
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD					
(9)	Dont transferts de charges	A1	4 076	2 114			
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :						
	facultatives	A6				obligatoires	A9
	dont cotisations facultatives Madelin					A7	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N					
	divers excep. de gestion	Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	972		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N					
		Charges antérieures		Produits antérieurs			

COMMISSAIRE AUX COMPTES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and curves, positioned below the text 'COMMISSAIRE AUX COMPTES'.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

- Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus :
La crise sanitaire liée à la Covid 19 constitue un événement majeur sur l'exercice clos au 31/12/2021.

Conformément aux dispositions du PCG, ses impacts sont détaillés dans l'annexe.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

Ils intègrent les incidences économiques liées à la pandémie de la COVID 19.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

Dans le cadre de l'entrée en vigueur à compter des exercices ouverts depuis le 1er janvier 2017 du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, la société a procédé :

- à l'affectation en résultat d'exploitation des résultats de change réalisés sur les dettes et créances commerciales,
- ainsi que par analogie à l'affectation en résultat d'exploitation des dotations et des reprises de provisions pour pertes de change latentes sur les dettes et créances commerciales.

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 1 an.

Les frais de dépôts de marques ne font l'objet d'aucun amortissement.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Fonds de commerce créé

2.2.2 - Immobilisations corporelles

Néant

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

2.2.4 - Stocks, en cours et produits finis

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix connu. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels est constituée.

2.2.5 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.6 - Engagement en matière de retraite

La société n'a constitué aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière compte tenu du caractère non significatif.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



2.2.7 - Régime d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place depuis le 01/01/2021. Les sociétés parties prenantes de cette convention sont détaillées ci-dessous. La société tête de groupe est 2J International. Les produits ou charges d'impôt sur les sociétés sont comptabilisés en application de la convention d'intégration fiscale.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 504			1 504
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	4 083 976			4 083 976
TOTAL	4 085 480			4 085 480

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
TOTAL				

COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 138 437 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	106 561	106 561	
Autres	3 738	3 738	
Groupe	28 048	28 048	
Charges constatées d'avance	90	90	
TOTAL	138 437	138 437	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :

- Clients produits non facturés	32 966
- Charges constatées d'avance	90

TOTAL **33 056**

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 25 000 actions, d'une valeur de 10 €.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2020 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		722 712
Résultat de l'exercice précédent (2020)	120 154	
Montant à affecter aux capitaux propres	120 154	
- réserve légale		1 363
- autres réserves		118 792
Montant des capitaux propres au 31/12/2021 avant résultat		842 867
- résultat de l'exercice		121 354
Montant des capitaux propres au 31/12/2021 après résultat		964 221

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 3 364 607 €. Il comprend à hauteur de 2 974 813 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus **2 974 813**
- à plus d'un an et cinq ans au plus
- à plus de cinq ans

Toutes les autres dettes d'un montant de 389 794 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - État des provisions

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Désignations	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2021
Provisions réglementées	159 726			159 726
Provisions pour risques et charges				
- litiges commerciaux				
- litiges sociaux				
- pertes sur filiales				
- litiges risque client/produit				
- risque de change	2 326		2 326	
Provisions pour dépréciation				
- sur créances clients				
- sur stocks				
TOTAL	162 051		2 326	159 726

3.2.4 - Charges à payer

- Intérêts courus à payer	245
- Fournisseurs factures non parvenues	11 449
- Personnel charges à payer	37 669
- Organismes sociaux charges à payer	12 026
- État charges à payer	126
- Associés compte courant int courus	30 390
- Ecart de conversion latent	276

TOTAL

COMMISSAIRE AUX COMPTES

92 181

3.2.5 - Produits constatés d'avance (compte 487)

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice s'élèvent à 2 021 €.

Ils correspondent, par nature, à des éléments qui concernent des produits ou des services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

3.2.6 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. actions / parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	25 000	10
2. actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	25 000	10

3.2.7 - Ventilation du chiffre d'affaires

répartition par secteur d'activité	
non communiqué par souci de discrétion	1 007 443
répartition par secteur géographique	
non communiqué par souci de discrétion	1 007 443

3.2.8 - Cession titres de participation

Néant.

3.3 - Notes sur le compte de résultat

3.3.1 - Ventilation de l'effectif moyen

Nature	31/12/2020	31/12/2021
- Cadres	1	1
- Employés		1
- Ouvriers		
TOTAL	2	2

COMMISSAIRE AUX COMPTES¹

3.3.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Désignation	Montant avant impôt	Impôt	Montant net (avant participation)
Résultat courant	159 269	38 887	120 382
Résultat exceptionnel	972		972

3.3.3 - Transfert de charges

Transferts de charges sociales	3 588
Transferts de charges d'exploitation	488

3.3.4 - Détails des charges et produits exceptionnels

Libellé	Montant Charges	Montant Produits
Divers pdts et ch exceptionnels		972

3.4 - Engagements financiers et autres informations

3.4.1 - Incidences liées à l'épidémie de la Covid 19

- L'impact sur l'activité : _

La société 2J International n'a pas fait l'objet d'une fermeture administrative. Son chiffre d'affaires est en léger recul d'environ 2%.

- Continuité d'exploitation :

L'entreprise constate que ces différents éléments n'ont pas d'impact significatif sur les comptes au 31/12/2021, ni sur la continuité d'exploitation.

Néanmoins, l'entreprise évolue dans un environnement incertain, soumis à des aléas dont il est difficile d'appréhender les impacts sur les exercices suivants.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.4.2 - Honoraires commissaires aux comptes

Mission Légale	4 199
Mission Conseil	

3.4.3 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3.5 - Autres informations selon les tableaux ci-joints

- Tableau des filiales et participations
- Tableau des emprunts

COMMISSAIRE AUX COMPTES

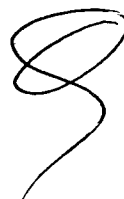


TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capitaux propres	% Détenion	Résultat du dernier exe. clos
I - FILIALES (détenion à plus de 50 %)			
S.A.L. Nipson Distribution (Offshore)	193 896	97	11 795
SAS 2J IMPRESSION	2 331 895	95	258 513
II - PARTICIPATIONS (détenion entre 10 % et 50 %)			
Néant			
III - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX		Françaises	Étrangères
Valeurs comptables des titres détenus :			
- Brutes		4 059 726	24 250
- Nettes		4 059 726	24 250
Montant des prêts et avances accordés :			
Montant des cautions et avoirs donnés :			
Montant des dividendes encaissés :			

COMMISSAIRE AUX COMPTES


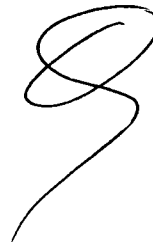


TABLEAU DES EMPRUNTS

Organisme - Objet Capital - Taux Garantie	Début / Fin Durée Echéance	Solde au 01/01/2021 + Nouveaux Emprunts	Rembourse ment sur la période	Capital restant dû			Intérêts hors bilan
				Total	- 1 an	1 à 5 ans	
CIC LBO 3 500 000 0,00 % Nantissement titres 2J Impressions + contrat de couverture de taux variables	Du 18/12/2014 au 31/12/2021 84 Mois	500 000	-500 000				

COMMISSAIRE AUX COMPTES

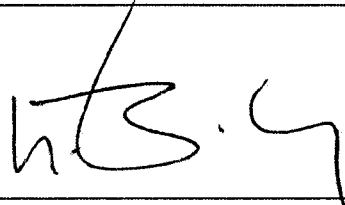
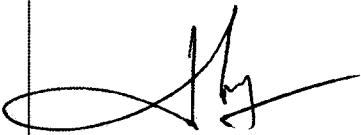
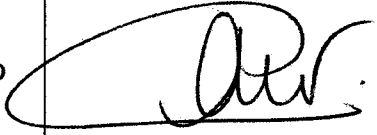


2J INTERNATIONAL

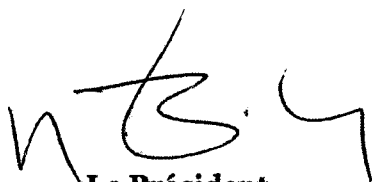
Société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros
Siège social : Village Agora, 12 rue du Galus – 33700 MERIGNAC

808 233 324 RCS BORDEAUX

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022 - 10 H

Nom et adresse des associés	Nombre d'actions	Nombre de voix	Nom du mandataire éventuel Signature
DEAN2 11 bis, Villa du Roule 92200 Neuilly-sur-Seine Représentée par M. Najib BAHOUS	12.250	12.250	
Jean-Pierre ISSA Route de Blangy Le Château 14130 LE FAULQ	7.500	7.500	
Monsieur Willy PELTIER 4, rue Paul Fort 33170 GRADIGNAN	5.250	5.250	
TOTAL	25.000	25.000	=====

Les membres du bureau certifient exacte la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 3 associés présents ou représentés possédant 100% actions en pleine propriété.



Le Président
M. Najib BAHOUS

2J INTERNATIONAL

Société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros
Siège social : Village Agora, 12 rue du Galus – 33700 MERIGNAC

808 233 324 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022 A 10H

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à dix heures,

Les associés de la société **2J INTERNATIONAL**, société par actions simplifiée au capital de 250.000 €, dont le siège social est situé Village Agora, 12 rue du Galus – 33700 MERIGNAC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le n° 808 233 324 (ci-après dénommée la « **Société** ») se sont réunis au siège social de la Société, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée générale est présidée par Monsieur Najib BAHOUS, Président de la Société.

Monsieur Willy PELTIER est désigné Secrétaire de séance.

La société ACTE AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les associés présents possèdent 25.000 actions ayant droit de vote sur les 25.000 actions formant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée générale réunissant plus de la moitié des actions composant le capital, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- l'ordre du jour de l'assemblée,
- les comptes de l'exercice clos le 31-12-2021,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos le 31-12-2021,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée, et
- un exemplaire des statuts de la Société.

Puis, le Président déclare que tous les documents et informations devant être communiqués aux associés, selon la législation en vigueur et les statuts de la Société, leur ont été adressés ou ont été tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Les associés se déclarent remplis de l'ensemble des droits d'information dont ils disposent afin de se prononcer sur les questions figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI) ;
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;
- Quitus au Président ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Constatation de l'arrivée à échéance des mandats des Commissaires aux comptes, et
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport d'activité.

Un échange s'instaure entre les associés sur la synthèse de l'activité de la Société.

Puis, personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, **approuve** l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 121.354 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle **donne** pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 quitus au Président et aux membres du Comité de Direction pour l'exécution de leur gestion.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée **approuve** les dépenses et charges non déductibles telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui se sont élevées à 2.900 euros, donnant lieu à un impôt théorique de 769 euros au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale **décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 121.354 euros, au compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale **constate** qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, **approuve** les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **prend acte** que le mandat de la société ACTE AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes titulaire arrive à expiration à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les dispositions légales et réglementaires n'imposant plus de renouveler ou de désigner un Commissaire aux comptes à défaut de dispositions légales contraire, l'Assemblée Générale **décide** en conséquence de ne pas renouveler le mandat de la société ACTE AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

L'Assemblée Générale **prend acte** que le mandat de M. Gilles SISSO en qualité de Commissaire aux comptes suppléant arrive à expiration à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les dispositions légales et réglementaires n'imposant plus de renouveler ou de désigner un Commissaire aux comptes suppléant à défaut de dispositions légales contraire, l'Assemblée Générale **décide** en conséquence de ne pas renouveler le mandat de M. Gilles SISSO en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

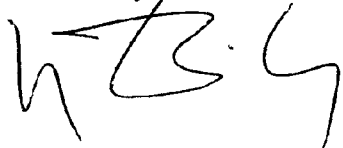
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

oOo

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par le Président.

Monsieur Najib BAHOUS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. B. H.' with a stylized flourish.

Monsieur Najib BAHOUS
Président

SAS 2J INTERNATIONAL

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes
annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

ACTE AUDIT

B.P. 80369 - 33694 MERIGNAC CEDEX
48 avenue de la Libération - 33700 MERIGNAC
Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18

ACTE AUDIT

48 avenue de la Libération – 33700 MERIGNAC
B.P. 80369 – 33694 MERIGNAC CEDEX- Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18
Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grande Aquitaine
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
SIRET 815 143 268 00010 - APE 6920Z

SAS 2J INTERNATIONAL

12, rue du Galus
Village Agora
33700 MERIGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2J International S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Evaluation des titres de participation :

Les titres de participation figurent à l'actif du bilan pour un montant de 4 083 976 Euros et représentent un des postes les plus importants du bilan en valeur. Comme indiqué dans la note 2.2.3 de l'annexe des comptes annuels, la valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat et les frais accessoires. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur brute.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent la valeur actuelle des titres de participation. Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci, la comparaison avec les périodes précédentes et nous avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 15 juin 2022

Le Commissaire aux comptes,
la société **ACTE AUDIT**



Ouri SAVY